

Projet de Transition Professionnelle :

Mise en œuvre des priorités en application des Recommandations de France compétences.

Applicables à partir des Commissions paritaires de septembre 2022.

PRIOR	ITE NIVEAU DE DECISION	COTATIONS	NATURE	APPLIQUE en 2022
I. PRIORITES NATIONALES				
1	Projet de salariés les moins qualifiés, à savoir : - les ouvriers et/ou les employés de niveaux 3 - et infra du cadre national des certifications professionnelles	5 points	a) Priorités relatives au public cible	OUI
2	Projet de : - salariés reconnus inaptes - et/ou ayant engagé un processus de reconnaissance	1 point		OUI
3	Projet de salariés des entreprises de moins de 50 salariés	1 point		OUI
4	Projet de salariés d'une durée maximale : - d'un an calendaire si le projet est réalisé en continu et à plein temps - ou de 1200 heures si le projet est réalisé en discontinu et/ou à temps partiel	2 points		OUI
5	Projet qui intègre une formation certifiante structurée autour d'un ou plusieurs blocs de compétences permettant d'acquérir l'ensemble de la certification professionnelle enregistrée au RNCP	1 point		OUI
II. PRIORITES REGIONALES			b) Priorités relatives au	
6	Projet proposant une ingénierie de formation ou de parcours valorisée en région figurant sur une liste définie par la Transition Pro - Parcours mixte Formation/VAE - Parcours mixte CLEA - FOAD et actions multimodales - Hors temps de travail (nécessité d'une analyse à 6 mois)	1 point	projet de formation	OUI
7	Projet intégrant un parcours de formation incluant un cofinancement attesté par un partenaire.	2 points		OUI
8	Projet ciblant: - un métier à fortes perspectives d'emploi (Liste CREFOP Occitanie du 18/12/20): https://www.transitionspro-occitanie.fr/images/TRANSITIONS-CO/transitionspro-occitanie-liste-crefop-juin.pdf - ou un métier émergent (Listes établies par France compétences 2022) https://www.transitionspro-occitanie.fr/images/espace telechargement/2022/transitionspro-occitanie-liste-des-metiers-emergents-2022.pdf	3 points	c) Priorités relatives à l'emploi occupé ou au métier visé	OUI Modifiée à partir de CPI de sept 2022
9	Projet de salariés en emploi dans un secteur d'activité dont le taux d'emploi diminue, figurant sur une liste définie par Transitions Pro Occitanie. https://www.transitionspro- occitanie.fr/images/espace_telechargement/2022/transitionspro-occitanie- secteurs-dont-le-taux-d-emploi-diminue-01-2022.pdf	3 points		OUI
10	Projet de salariés en : - contrat court (CDD, intérimaires, intermittents du spectacle) - et / ou à temps partiel	1 point		OUI

MAJ: 23/06/2022